

# Déclaration UE de conformité selon le règlement EPI (UE) 2016/425

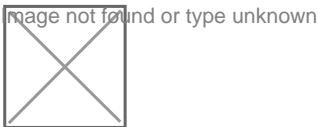


Fabricant : UNICO GRABER AG, Stöckackerstrasse 30, 4142 Münchenstein / Suisse, confirme que l'équipement de protection individuelle (EPI) répertorié est conforme aux directives du règlement EPI (UE) 2016/425 ; Lorsque la norme harmonisée EN 166:2001 a été transposée dans le droit national, la norme nationale est également applicable. L'EPI répertorié ci-dessous a été testé par des laboratoires d'essais indépendants et évalué et certifié par l'organisme notifié spécifié. Vous pouvez retrouver les certificats correspondants en utilisant le code QR ou le lien ci-dessous.  
[www.unicograber.com](http://www.unicograber.com)



<b>Nom du produit:</b>	UG-25 UNIGlare
<b>Ligne de produit:</b>	UNICOindividual
<b>Propriété du produit:</b>	possibilité de correction de la protection
<b>Caractéristiques générales de produit :</b>	lunettes à branches
<b>Équipement:</b>	sans inclinaison
<b>Résistance mécanique (monture) :</b>	F
<b>Groupe de produit:</b>	HIGHVISION
<b>Normes EN:</b>	PPE Regulation (EU) 2016/425
<b>Aide au portage:</b>	crochet auriculaire
<b>Autonomie (utilisation):</b>	Utilisation continue
<b>Composant du produit:</b>	Les instructions et informations du fabricant sont incluses avec le produit.

## Catégorie de risque (règlement EPI): Catégorie II - équipement de protection pour se préserver des dangers



### Description du produit

Les lunettes de protection correctrices assurent le parfait équilibre entre la correction visuelle et la protection oculaire contre les dangers mécaniques, chimiques et/ou optiques. L'objectif est de parvenir à une protection optimale ainsi qu'à la satisfaction des besoins individuels et des exigences professionnelles. Il est primordial que les verres et la monture des lunettes de protection correctrices aient été vérifiées en tant qu'équipement dans son ensemble, seule manière de garantir la classe de résistance adaptée. Un investissement payant!

**Numéro d'article:** 3122 0001 00  
**Couleur de monture:** blue shiny  
**Exécution:** CF | SAR  
**Type de vitrage:** 2-1.2 UG 1 F CE  
**Taille:** 48/20 | 52/20 | 54/20  
**Classe de résistance:** F  
**Teinte de coloration :** clear  
**Revêtement:** Protection anti UV | résistant aux rayures | super antireflet  
**Material oculaire:** Polycarbonat  
**Code secteur d'activité:** Agriculture/Foresterie/Pêche | Artisanat | Construction de véhicules/avions | Construction/Construction routière | Entreprise d'élimination des déchets | Gastronomie | Horticulture | Industrie chimique | Industrie de l'imprimerie | Industrie métallurgique | Industrie pharmaceutique | Ingénierie mécanique | Nettoyage des bâtiments | Secteur de l'énergie/approvisionnement en énergie | Secteur des salles blanches | Technologie climatique | Technologie médicale/laboratoires | Transport/Entreposage/Logistique | Travail temporaire | industrie alimentaire

Optique **Classe 1** avec des exigences particulièrement élevées en matière de performances visuelles pour une utilisation continue selon EN166:2001

**IMPORTANT :**

Si les lunettes de sécurité sont utilisées de manière inappropriée ou sont modifiées de manière permanente de quelque manière que ce soit (par exemple, retrait de pièces individuelles telles que la protection latérale, etc.), toute action en responsabilité contre le fabricant expire. Les fiches techniques correspondantes sont déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus.

**Autorité de certification:** NB 1883; ECS European Certification Service GmbH; Obere Bahnstraße 74; D-73431 Aalen  
**Certificat de type UE:** C4200.1UG

*La déclaration de conformité UE a été créée selon le certificat de type CE: C4200.1UG*

CH-Münchenstein, 09.04.2025



Dominique Graber, CEO